

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25
Discipline
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23
Linda CHABANE : 01 80 92 80 21
Dossiers FAFA
Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22
LA TECHNIQUE
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Kévin HUE - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1795



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 26 mars 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION DES COMPETITIONS	7-9
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	11-13
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14
FLASH ACTU P.E.F.	15-16
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	17

**Le District sera fermé, le 1er avril 2024
(Lundi de Pâques)
Le prochain journal paraîtra
Mercredi 3 avril 2024**

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE



La Finale Départementale

du Festival Foot U13 Pitch
se déroulera le samedi 6 avril 2024
sur les installations
du Stade Georges Lefèvre
à ST GERMAIN EN LAYE,
et nous remercions le club
et la municipalité pour leur accueil.

Retrouvez en page 3, la liste des clubs qualifiés
(U13 G & U13 F)

AGENDA 2023 / 2024 : MARS / AVRIL

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	31
1er	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

26/03

CFI U6-U9 au District

29/03

CFI SeniorS au District

02/04

CFI U6-U9 au District

06/04

Finale Départementale du Festival Foot U13 à St Germain en Laye

09/04

CFI U6-U9 Mineurs au District

11/04

CFI U10-U13 Mineurs au District



FORMATIONS

Comment se sentir à sa place en tant que dirigeant.e bénévole d'une association ?

Vous ressentez que votre équipe ne comprend pas toujours votre place en tant que bénévole dirigeant ?

Dans l'esprit de l'intelligence collective et de la participation, Karine Subrenat de KSFORCOM vous proposera un espace d'accompagnement à partir de vos expériences.

Jeudi 4 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines - 1 rue des Charmes - salle charme 2 - 78190 – Trappes - [Cliquez ici](#)

Réseaux Sociaux : Associations, Passez à l'action !

Vous souhaitez développer la visibilité et la notoriété de votre association pour attirer des adhérents, des bénévoles, des donateurs ?

Coach et Formatrice, Siham NAIT-HADDAD animera cette journée rythmée entre théorie et mises en pratiques pour vous permettre de monter en compétences et booster votre communication digitale.

Mardi 23 avril 9h30-17h30

Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines 4 rue des Charmes - salle com 1 - 78190 – Trappes - [Cliquez ici](#)

LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES APPLICABLES A COMPTER DE LA SAISON 2024 / 2025

L'Assemblée Fédérale a adopté, le 16 décembre 2023, un certain nombre de modifications aux Statuts et aux Règlements de la F.F.F., qui seront applicables à compter de la saison 2024 / 2025.

Il s'agit essentiellement des questions suivantes :

➤ Les Statuts de la F.F.F.

La Fédération a poursuivi et achevé sa mise en conformité avec la Loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport, qui instaure notamment **une participation directe des clubs à l'élection du Président de la F.F.F. et du Comité exécutif**, prévoit la parité au sein de l'instance dirigeante de la F.F.F. (et à terme dans les instances dirigeantes des Ligues régionales) et modifie aussi la composition du Comité exécutif.

Après avoir validé la loi-cadre et les principes liés à la mise en œuvre de cette Loi du 2 mars 2022 lors de l'Assemblée Fédérale du 10 juin 2023, une proposition de modification des Statuts de la F.F.F. a été adoptée par 86,96 % des voix.

Elle touche essentiellement à la composition de l'Assemblée Fédérale élective et à celle du Comité exécutif.

L'Assemblée Fédérale élective

L'Assemblée Fédérale élective sera composée :

- du **Président** de chaque **club à statut amateur**
- du **Président** de chaque **club à statut professionnel**
- du **Président** de chaque **Ligue régionale**
- du **Président délégué** de chaque **Ligue régionale** (si 50 000 licences ou plus)
- du **Président** de chaque **District**

La répartition des voix entre les membres de l'Assemblée Fédérale élective sera la suivante :

- les Présidents des clubs à statut amateur : **un tiers des voix**
- les Présidents des clubs à statut professionnel : **un tiers des voix** (60 % Ligue 1 et 40 % Ligue 2-National au sein de ce tiers)
- les Présidents de Ligue régionale, les Présidents délégués de Ligue régionale (35 %) et les Présidents de District (65 %) : **un tiers des voix**

Chaque club à statut amateur disposera d'un nombre de voix déterminé selon son nombre de licences au 30 juin de la saison précédente :

- 11 à 250 licences : **1 voix**
- 251 à 500 licences : **2 voix**
- 501 à 800 licences : **3 voix**
- plus de 800 licences : **4 voix**

Les voix des Présidents de Ligue, des Présidents Délégués de Ligue et des Présidents de District seront déterminées en fonction d'un coefficient qui variera, de 1 à 4, selon le nombre de licences de chaque Ligue au 30 juin de la saison précédente.

Le Comité Exécutif de la F.F.F.

« *Organe collégial d'administration de la Fédération* », le Comité exécutif se composera de 28 membres (au lieu de 14) dans le respect de la parité (14 femmes / 14 hommes) :

- **19 membres** (au lieu de 12) élus par l'Assemblée au scrutin de liste bloquée majoritaire
- **2 membres de droit** : le/la Président(e) de la Ligue de Football Professionnel et le/la Président(e) de la Ligue de Football Amateur
- **2 membres** (1 femme/1 homme) représentant les joueurs et joueuses de haut niveau, désignés par la Commission Fédérale des joueurs et joueuses de haut niveau, dont les membres sont élus par leurs pairs
- **2 membres** (1 femme/1 homme) représentant les Arbitres, élus par leurs pairs,
- **2 membres** (1 femme/1 homme) représentant les Entraîneurs, élus par leurs pairs

- **1 membre** représentant les médecins, élu par l'Assemblée, sur proposition de la Commission Fédérale médicale

Le Comité exécutif reste en fonction et sa composition actuelle demeure inchangée jusqu'à sa prochaine élection, prévue le 14 décembre 2024. Il en est de même pour les membres de la Haute Autorité du Football.

La Haute Autorité du Football

La Haute Autorité sera transformée en un Conseil de Surveillance composé des 8 membres élus pour 4 ans :

- 2 membres (1 femme/1 homme), l'un désigné par le Bureau du Collège des Présidents de Ligue et l'autre par le Bureau du Collège des Présidents de District
- 2 membres (1 femme/1 homme) désignés par le Bureau exécutif de la Ligue du Football Amateur
- 2 membres (1 femme/1 homme) désignés par le Conseil d'Administration de la Ligue de Football Professionnel
- 2 membres (1 femme/1 homme) désignés par la tête de la liste ayant obtenu le deuxième meilleur score lors de la dernière élection du Comité exécutif

Le Président du Conseil de Surveillance est élu en son sein par ses membres.

Les autres points :

► Nouvelles Commissions fédérales :

Dans le cadre de la mise en place à la F.F.F. d'une Direction de l'engagement, une Commission Fédérale de l'engagement est installée avec effet immédiat.

La Commission Fédérale de l'Engagement assure le suivi de la mise en place du plan d'engagement de la F.F.F. en coordination avec la Direction de l'engagement.

Rappelons que le 19 octobre 2023, dans la continuité du travail engagé par la F.F.F. ces dernières années, le Président Philippe DIALLO a présenté un plan fédéral ambitieux d'engagement sociétal qui s'articule autour de 3 axes

majeurs :

- la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination,
- la promotion de la citoyenneté, de la diversité et de l'inclusion par le football,
- l'adaptation aux défis climatiques.

La Commission est assistée dans ses missions par des sections ayant compétence sur les axes stratégiques du plan d'engagement de la F.F.F. :

- Section dédiée à la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination,
- Section dédiée à la citoyenneté, l'intégration, l'insertion sociale et professionnelle, l'inclusion, la diversité et la parité,
- Section dédiée au développement d'un football durable.

Par ailleurs, une Commission Fédérale des joueuses et joueurs de haut niveau (3 femmes/3 hommes) verra le jour au début de la saison 2024 / 2025.

► **Licence Futnet** : En charge de l'organisation de la pratique du Futnet en France depuis mars 2022, la F.F.F. crée une Licence Futnet destinée aux joueurs amateurs.

► **Licence Foot Santé** : Pour offrir une solution aux personnes qui ne sont pas en mesure de pratiquer un football de compétition mais plutôt une pratique axée sur la santé et la remise en forme, une nouvelle Licence Foot Santé permettra d'accéder au **Foot en marchant**, au **FitFoot** et au **GolfFoot**.

► **Discipline** : Les comportements susceptibles d'être constitutifs de violences sexuelles ou sexistes (de la part de tout licencié) sous toutes leurs formes, ou le fait d'avoir favorisé ou de ne pas avoir empêché les comportements de cette nature (de la part de tout club), sont désormais intégrés au domaine d'instruction obligatoire des Commissions de Discipline.

Ouverture de l'aide vers les associations de sport fédéral et de sport scolaire

Le portail des subventions permettant à une association de sport fédéral ou de sport scolaire de solliciter un soutien financier en fonctionnement auprès du Département des Yvelines sera ouvert **du 18 mars au 22 avril 2024**.

Une modification du dispositif a été apportée à l'issue de l'Assemblée départementale du 1 mars 2024. Dans le contexte budgétaire que vous connaissez, le Département renforce l'orientation de sa politique sportive engagée depuis 2023 vers un soutien ciblé sur des projets qui relèvent des compétences du Département : handicap, aide sociale à l'enfance, insertion, autonomie, collégiens, etc. **Aussi, la « valeur-point » permettant de déterminer l'aide aux associations de sport fédéral et de sport scolaire est divisée par deux en 2024 et ce dispositif sera supprimé en 2025. Ces modifications ne concernent pas les associations de sport scolaire des collèges.** Vous trouverez le règlement en [cliquant ici](#).

En complément de cette aide directe, le Département des Yvelines a mis en place depuis 2020 le Pass+, portefeuille électronique de 80 à 100 € destinés aux collégiens et jeunes yvelinois de moins de 18 ans pour financer leurs activités extra-scolaires. Ainsi, les frais d'adhésion et/ou de participation à des stages sportifs peuvent être pris en charge par ce dispositif financé par le Département. Les associations non-affiliées sont invitées à le faire via la plateforme www.passplus.fr. La Région Ile-de-France a aussi un dispositif de soutien pour les 15/25, dénommé « Labaz », [cliquez ici](#).

Pour déposer une demande de subvention, l'association affiliée à votre comité trouvera toutes les données utiles et le formulaire à compléter sur le « portail des subventions », à **partir du 18 mars 2024** : <https://partenaires.yvelines.fr/Extranet>

Le processus d'instruction des demandes est identique à celui de l'an passé. Nous attirons votre attention sur la nécessité de transmettre toutes les informations nécessaires et notamment, les comptes financiers, pièce obligatoire qui, selon le cas devra être certifiée conforme (tamponnée et signée) par un commissaire aux comptes ou approuvée en assemblée générale et signée par le président(e). [Seuls les dossiers complets au moment de la clôture du portail des subventions seront présentés au vote des élus en septembre 2024.](#)

"FAITES DU FOOT"

Journée
Découverte
Ouverte
à TOUS !



10 h 00 – 13 h 00 Tournoi de Foot en Marchant
14 h 00 – 17 h 00 Découverte des Activités



SAMEDI 20 AVRIL 2024



Stade Michel Wargnier - Villepreux



FAITES DU FOOT

Le District des Yvelines avec le club du FC Villepreux?
vous invite à venir découvrir et à participer
aux NOUVELLES PRATIQUES du football
lors de l'opération « FAITES DU FOOT »
que se déroulera le :

Samedi 20 avril

A Villepreux au Stade Michel Wargnier

Ces activités sont ouvertes à toutes et tous,
licencié(e)s ET non licencié(e)s !

Au programme

De 10 h à 12 h Tournoi Foot En Marchant

Créez votre équipe à 5 (4 + 1 gardien) à partir de 14 ans
(mixte) et **rejoignez** les équipes déjà inscrites !

De 14 h à 17 h

Participez aux activités conviviales et ludiques suivantes :

- ✓ Futnet
- ✓ Foot en Marchant
- ✓ Fit Foot
- ✓ Golf Foot

Venez avec vos amis, vos enfants, et découvrez une autre
façon de pratiquer le football, à la fois convivial,
intergénérationnel et mixte !

FESTIVAL FOOT U13G

Voici la liste des 16 clubs U13G qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. BOUAFLE FLINS ES
2. ELANCOURT OSC
3. GUYANCOURT ES
4. MAISONS LAFFITTE FC
5. MANTOIS 78 FC
6. MONTESSON US
7. MUREAUX OFC
8. PARIS SAINT GERMAIN FC
9. PLAISIROIS FO
10. POISSY FC
11. SARTROUVILLE ES
12. ST GERMAIN FC
13. TRAPPES ES
14. VERNEUIL ENTENTE
15. VERSAILLES 78 FC
16. VILLENES ORGEVAL FC

[Résultats Tour 4 U13G](#)

FESTIVAL FOOT U13F

Voici la liste des 8 clubs U13F qualifiés
pour la Finale Départementale du 6 avril prochain

1. MANTOIS 78 FC
2. POISSY FC
3. PARIS SAINT GERMAIN FC
4. RAMBOUILLET YVELINES FC
5. TRAPPES ES
6. VERNEUIL US
7. VERSAILLES 78 FC
8. VOISINS FC

FINALES DE COUPES DES YVELINES & DU COMITE

(Annexe 2 du Règlement Sportif du District des Yvelines)

*Les clubs ci-dessous sont priés de rapporter au
District,
les Trophées reçus la saison passée, au plus tard
LUNDI 15 AVRIL 2024*

*Finales Féminines à 8
Samedi 1er juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors F à 8
ANDRESY FC*

*Coupe Yvelines U18 F à 8
VOISINS FC*

*Coupe Yvelines U15 F à 8
FCFF*

*Finales à 11
Dimanche 9 juin 2024*

*Coupe Yvelines Seniors
AUBERGENVILLE FC*

*Coupe Comité Seniors
MARLY LE ROI US*

*Coupe Yvelines Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Comité Vétérans
GUERVILLE ARNOUVILLE AS*

*Coupe Yvelines CDM
VILLIERS LE MAHIEU AS*

*Coupe Yvelines U18
RAMBOUILLET FC*

*Coupe Yvelines U16
PLAISIROIS FO*

*Finale Critérium du Lundi Soir
Lundi 10 juin 2024*

*Coupe Yvelines
OVILOISE AS 2*

*Finales Futsal
Dimanche 19 mai 2024*

*Coupe Yvelines Futsal U12
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal U13 F
PARIS ST GERMAIN FC*

*Coupe Yvelines Futsal U15 F
ROSNY S/SEINE CSM*

*Coupe Yvelines Futsal U16
MONTIGNY LE BX AS*

*Coupe Yvelines Futsal U18 F
POISSY AS*

*Coupe Yvelines Futsal Seniors
CHATOU FUTSAL CLUB*

*Pour rappel, le non-retour desdits trophées
entraîne une amende pour le club
d'un montant de 300 €
(Annexe 2 du Règlement Sportif
du District des Yvelines)*



Dimanche 24 mars, troisième journée du critérium de Foot en Marchant du district des Yvelines sur le terrain de Condé-sur-Vesgre. 8 équipes se sont affrontées, en toute convivialité, durant toute la matinée. A noter la présence de deux équipes de Rosny sur Seine dont la pratique principale est le Fit Foot ainsi que la constitution à la volée d'une équipe « Reste du Monde », démonstration de la signature inclusive de la pratique.

Et bien sûr, Un super accueil du club avec barbecue en fin de session.

Prochain évènement à ne pas manquer : « Faites du Foot » le 20 avril à Villepreux, découverte des nouvelles pratiques toute la journée. Tournoi amical de Foot en Marchant le matin (de 10 à 12h).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 25/03/24

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), J.P LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. DUPIN (Visio)

Excusés : PILLEMONT (CDA)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-D VERSAILLES JUSSIEU AS 1

U18

D3-C CROISSY US 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE C VESINET FC 1

FORFAITS NON AVISES

3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D3-C DU 24/03/2024
27235925CROISSY US 21

FORFAITS NON AVISES

2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D2-A DU 24/03/2024
25888322 ACHERES FC 21

U16

D4-A DU 24/03/2024
27236776 VERNEUIL S/SEINE US 22

FORFAITS NON AVISES

1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-A DU 24/03/2024
26674601 LIMAY ALJ 2

VETERANS

D5-C DU 24/03/2024
27185594 PLAISIROIS FO 33

FORFAITS AVISES

3EME FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 24/03/2024
27165457 VERSAILLES JUSSIEU AS 1

VETERANS

D5-C DU 24/03/2024
27185594 PLAISIROIS FO 33

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

SENIORS F À 11

D1-A DU 23/03/2024
27139782 HOUILLES AC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/05/2024

FUTSAL SENIORS

D1-A
26951553 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / LA CUATRO 2

A JOUER LE 11/05/2024

U14

D4-A
25895299 AUBERGENVILLE F.C 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21

A JOUER LE 12/05/2024

SENIORS

D1-A
26910800 MARLY LE ROI US 1 / LES MUREAUX OFC 2

D4-A
25890305 AUBERGENVILLE F.C 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

D4-C
25891354 CLAYES SS/BOIS U.S.M 1 / VELIZY ASC 2

CDM

D1-A
26923646 MESNIL ST DENIS ASL 5 / POISSY FC 5

VETERANS

D4-A
25896738 MAULOISE US 32 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 31

D4-B
25896844 CLAYES SS/BOIS U.S.M 31 / BOUGIVAL FOOT 32

D5-B
27187406 CARRIERES S/SEINE US 33 / VESINET F.C. 31

U16

D3-A
25893266 AUBERGENVILLE F.C 21 / CHANTELOUP LES V. US 21

D3-B
25893420 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / CHAMBOURCY ASM 21

A JOUER LE 19/05/2024

VETERANS

D5-A
27184983 BREVAL LONGNES F.C. 32 / EPONE U.S.B.S. 32

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATE DE REPORT, LA COMMISSION VOUS DEMANDE DE VOUS METTRE D'ACCORD AVANT LE 15/4/2024 POUR UNE DATE EN SEMAINE.

U16

D4-A

27236761 VAUXOISE ES 21 / ISSOU AS 21
27236766 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / BREVAL LONGNES 21
27236717 VAUXOISE ES 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236735 JUZIERS F.C. 21 / ISSOU AS 21

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

SEN D4-A DU 05/11/2023

25890227 POISSY FC 3 / BREVAL LONGNES FC 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain pour 2 **matches fermes** pour l'équipe 3 de POISSY FC évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne les matches suivants :

SEN D4-A DU 28/04/2024

25890310 POISSY FC 3 / MANTES USC 1

SEN D4-A DU 26/05/2024

25890337 POISSY FC 3 / VILLENES ORGEVAL 2

U16

D1-A DU 03/12/2023

25892954 SARTROUVILLE ES 21 / BAILLY NOISY SFC 21

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 3 matches dont 2 avec sursis et 1 ferme pour l'équipe de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 28/04/2024

25893001 SARTROUVILLE ES 21 / VERSAILLES 78 FC 23

COURRIERS

589789 CASA DO BENFICA PARIS SPORTS 78

A réception des différents échanges entre CBPS et LA CUATRO, la Commission demande une réunion de la Commission CDPME, avant la tenue de la rencontre.

En conséquence le match suivant est reporté au 18/04.

CY DU 28/03/2024

28061530 CBPS 78 1 – LA CUATRO 2

581440 LE VESINET FC

Courrier de LE VESINET informant que le nombre de joueurs titulaires du club ACHERES BENFICA sur la feuille de match ne correspondait pas au nombre sur le terrain.

VET D5-B DU 24

27187411 VESINET FC 31 / ACHERES BENFICA AP 31

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

847997 JOUARS PONTCHARTRAIN

Courrier de la Mairie indiquant que l'éclairage du gymnase PHELYPEAUX n'est toujours pas opérationnel. La Mairie propose de jouer les matches au gymnase de la BONDE les jeudis soir **sans public** à la demande de la Mairie.

Ce jeudi, CFC 2 a déjà un match de championnat donc la Commission dit match suivant à jouer à une date ultérieure :

FUTSAL D1 DU 26/03/2024

26923168 JOUARS PONTCHARTRAIN / CFC 2

526859 JUZIERS FC

Le club nous informe que suite à leur tournoi de Pâques homologué dans le journal 1793 du 12/03, les matches suivants ne pourront se dérouler :

- VET D2-A

25896006 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / AUBERGENVILLE FC 31

La Commission dit match à jouer le 12/05.

- SEN D5-B

27164025 JUZIERS FC 1 / TRIEL AC 2

La Commission dit match à jouer le 19/05.

- U16 D4-A

27236702 JUZIERS FC 21 / BREVAL LONGNES FC 21

La Commission dit match à jouer en semaine, à définir entre les 2 clubs.

580789 CBPS 78

Le club nous informe qu'il n'a pas de créneau pendant les vacances scolaires pour son match du 11/04 contre LE PERRAY, mais a trouvé un créneau à MAISONS-LAFFITTE au Palais Omnisport Pierre DUPRÉS, 18/20 rue de la Digue, le 13/04 :

FUTSAL D1 DU 11/04/2024

26923205 CBPS 78 1 / PERRAY FOOT ES 1

La Commission est en attente d'un accord écrit de la Mairie de Maisons Laffitte.

517863 VAUXOISE ES

Suite à plusieurs matches programmés à la même heure le dimanche 31/03, le club propose l'organisation suivante :

VETERANS D3-A

25896290 VAUXOISE ES 31 / MAISONS LAFFITTE FC 32

A jouer à 11H.

La Commission dit match de Championnat prioritaire sur Critérium + 45 ANS donc le match est à jouer à 9H (afin que le critérium puisse se jouer à 11h si besoin, sinon match VETERANS à 9h30).

U16 D4-A

27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE CSM 22

Maintenu à 13H.

La Commission donne son accord.

U18 D3-A

27234974 VAUXOISE ES 21 / GARGENVILLE STADE 21

Suite au refus de ROSNY de jouer le match SENIORS à 17H, la Commission dit match U18 à jouer le 12/05.

SENIORS D3-A

25896290 VAUXOISE ES 1 / ROSNY S/SEINE CSM 1

La Commission dit match maintenu à 15H.

DEMANDES

VETERANS

D4-A DU 14/04/2024

25896738 MAULOISE US 32 / ROSNY S/SEINE CSM 31

Demande de MAULOISE pour reporter ce match à une date ultérieure car les joueurs font un match de gala contre le Variété Club de France la veille (sachant que le match du 14/04 est un match reporté tout récemment et non prévu depuis longtemps).

La Commission donne son accord et dit match à jouer le 12/05/24.

U14

D4-D DU 20/04/2024

25895585 BAILLY NOISY SFC 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de BOUGIVAL pour jouer ce match le 06/04/2024.

Accord écrit de BAILLY NOISY.

La Commission donne son accord.

INVERSION DE TERRAINS SUITE FORFAIT AU MATCH ALLER

U18

D3-C DU 02/06/2024

27235946 ELANCOURT OSC 21 / BOUGIVAL FOOT 21

Demande de BOUGIVAL pour jouer ce match retour à domicile, étant donné que ELANCOURT était forfait au match aller.

En application de l'ART 23 ALINEA 7, la Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District; La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 18/02/2024
27164884 PORT MARLY C.S. 1 / FCFF 2

Pris note du rapport de Port MARLY.

La Commission indique à Port Marly que la Commission demandait un rapport détaillé. Annoncer que la tablette avait un problème ne constitue pas un rapport.

La Commission vous invite à désinstaller l'application et à la réinstaller.

U16

D1-A DU 17/03/2024
25892992 RAMBOUILLET YVELINES 21 / CONFLANS F.C. 21

Pris note du rapport de RAMBOUILLET.

La Commission vous invite à désinstaller l'application et à la réinstaller.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-F DU 23/03/2024
27225137 PERRAY FOOT. ES 21 / JOUY EN JOSAS U.S. 21

Pris note du rapport de Le Perray.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

SENIORS

D5-D DU 24/03/2024
27165455 ST CYR AFC 1 / COIGNIERES F.C. 2

La Commission demande à COIGNIERES un rapport sur la non utilisation de la FMI.

VETERANS

D3-B DU 24/03/2024
25896480 ABLIS SUD 78 31 / MAGNY 78 F.C. 31

La Commission demande à ABLIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

U16

D3-C DU 17/03/2024
25893534 PLAISIROIS F.O. 22 / MAUREPAS AS 22

Pris note du rapport de PLAISIROIS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL SENIORS

D1-A DU 21/03/2024
26951552 CFC 1 / PERRAY FOOT. ES 1

La Commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

La Commission demande à RAMBOUILLET un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/03/2024

Présents :

MM. DRAY Paul (Président de séance), CORNUAULT Jean-Claude, HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude, GUICHETEAU Didier

Excusée : Mme TECHER Isabelle, M. DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

Mesdames Messieurs les secrétaires :

Devant la recrudescence des courriers sans référence veuillez noter que l'annexe 2 des dispositions financières nous amène à appliquer le barème suivant :

COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie) : 8.00 €

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D5 C du 17/03/2024
27164954 VIROFLAY USM 1 / MAISONS LAFFITTE FC 2

Réclamation de MAISONS LAFFITTE concernant la participation au U17 : TOURE Thiermo licence 9603228185 de VIROFLAY USM en catégorie séniors sans le double surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux.

La Commission transmet à VIROFLAY USM pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 28/03/2024.

D5 A du 17/03/2024
26674596 BONNIERES FRENEUSE 1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1
Réserves OLYMPIQUE MANTES FC concernant le délai de qualification des joueurs PROENCA Messon licence n°2545743958 et KHAFIF Mourad licence n°2546103999 de BONNIERES FRENEUSE.

Après vérification de la licence des joueurs de BONNIERES FRENEUSE :

_ PROENCA Messon est qualifié à la date du 17/03/2024 avec une restriction de participation art 152.4

_ KHAFIF Mourad est qualifié à la date du 04/03/2024 avec une restriction de participation art 152.4

En conséquence, la commission dit :
Réserves **d'OLYMPIQUE MANTES** recevables mais non fondées.
Résultat acquis sur le terrain **BONNIERES FRENEUSE1 / OLYMPIQUE MANTES FC 1 2/1**

Débit **43.50€ OLYMPIQUES MANTES FC.**

Nota : Concernant les restrictions de participation des joueurs suivant l'article 152.4 des RG de la FFF :

Article - 152 Joueur licencié après le 31 janvier

4. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue).

L'article 7.13 du RS du DYF

7.13 – 1. Les joueurs des catégories Seniors et Seniors-Vétérans licenciés après le 31 Janvier ne peuvent pratiquer en compétition officielle que dans les équipes évoluant : - dans le Championnat de District s'il ne comprend qu'une seule division, ou dans la ou les division(s) inférieure(s) à la division supérieure de District si le Championnat Départemental comprend deux divisions ou plus,

U16

D3 A du 17/03/2024

25893261 CHANTELOUP LES V US 21 / LIMAY ALJ 22

Réclamation de CHANTELOUP LES V.US relative à la participation de plus d'un joueur muté hors période et notamment les joueurs **AISSAOUI Ilyés licence n°2547808088** et **BOUABDELLI Norry licence N° 2547533412** de LIMAY ALJ.

La Commission transmet à AJL LIMAY pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 28/03/2024.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D2 B du 25/02/2024

25889861 TRAPPES ES 2 / LIMAY ALJ 1

Réclamation d'**ES TRAPPES** relative à la participation du joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377** de AJL LIMAY, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de LIMAY ALJ.

Retenant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377** de LIMAY ALJ, a été suspendu 1 match ferme à partir du 25/12/2023 par la Commission de Discipline de 1ère instance, lors de sa séance du 19/12/2023.

Constatant qu'aucun match n'ayant eu lieu entre le 25/12/2023 et le 28/01/2024 le joueur était en état de suspension.

Constatant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377** de LIMAY ALJ, est inscrit sur les feuilles de matches suivantes :

04/02/2024 SEN D2 B BOIS D'ARCY AS 1 / LIMAY ALJ 1
11/02/2024 SEN D2 B LIMAY ALJ 1 / EPONE USBS 1

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »
La Commission dit que ces matches n'étant pas homologués, il lui est possible de revenir sur leur résultat.

Constatant que le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377** de LIMAY ALJ a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Considérant que la 1^{ère} des rencontres non homologuées auxquelles le joueur **BENATTIA Achraf** a participé alors qu'il était en état de suspension est la rencontre du 04/02/2024 SEN D2 B BOIS D'ARCY AS 1 / LIMAY ALJ 1,

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux,

La Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :
Match 25889883 du 04/02/2024 SEN D2 B BOIS D'ARCY AS 1 / LIMAY ALJ 1,
Perdu par pénalité (- 1 point, 0 but) à LIMAY ALJ 1, BOIS D'ARCY AS 1 conserve les points et buts acquis sur le terrain (3 points, 5 buts).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **BENATTIA Achraf licence 9603951377** de LIMAY ALJ est suspendu 1 match ferme à partir du 25/03/2024.

La perte, par pénalité, de cette rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle il devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe.

Débit : 43.50€ à LIMAY ALJ

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à LIMAY ALJ

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D5 C du 10/03/2024

27164985 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CELLOIS CS 2

Réclamation de **MAISONS LAFFITTE** concernant la participation de deux joueurs U17 : **BLOT Enzo licence 2547446108** et **KOUROUMA Ibrahima licence 9604352412** de CELLOIS CS en catégorie seniors sans le double surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux, leur permettant de jouer en catégorie senior.

Sans réponse de CELLOIS CS.

Retenant que les joueurs **BLOT Enzo** licence 2547446108 et **KOUROUMA Ibrahima** licence 9604352412 sont de catégorie U17 et qu'ils ne bénéficient pas du surclassement tel que prévu à l'article 73.2 des Règlements Généraux. Constatant que les joueurs **BLOT Enzo** licence 2547446108 et **KOUROUMA Ibrahima** licence 9604352412 CHAPELLE ont participé au match en rubrique.

À l'examen des feuilles de match, la Commission relève que ces joueurs ont participé aux rencontres SENIORS suivantes :

***27164949 D5 C du 03/03/2024 CELLOIS CS 2 / MESNIL LE ROI AS 2**

Participation de **BLOT Enzo**

***27164924 D5 C du 25/02/2024 MAISONS LAFFITTE FC 2 / CELLOIS 2**

Participation de **KOUROUMA Ibrahima**

S'agissant de l'acquisition d'un droit indu par infractions répétées aux règlements, la Commission dit qu'en application de l'article 187.2 des Règlements Généraux, il y a matière à évocation et décide :

Match du 10/03/24 **MAISONS LAFFITTE FC 2 / CELLOIS 2** perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à **CELLOIS CS 2** pour en attribuer le gain à **MAISONS LAFFITTE FC 2** (3 points, 0 but)

Match du 03/03/2024 **CELLOIS CS 2 / MESNIL LE ROI AS 2** perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à **CELLOIS CS 2** pour en attribuer le gain à **MESNIL LE ROI** (3 points, 2 buts)

Match du 25/2/2024 **MAISONS LAFFITTE / CELLOIS CS** perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à **CELLOIS CS 2** pour en attribuer le gain à **MAISONS LAFFITTE FC** (3 points, 2 buts)

Débit : 43.50€ à CELLOIS CS

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 100€ (25 € x 4) à CELLOIS

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières) DYF - Dispositions financières)

VETERANS

COURRIER

D5 du 03/03/2024

27164063 ANDRESY FC 2 / ECQUEVILLY EFC 2

Courrier d'**ANDRESY** concernant la non-attribution du gain du match. Votre demande était une **réclamation** et non une demande d'évocation.

L'article 30.14 :

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13. Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues ci-dessus pour les réserves
Ce qui a été fait.

En revanche

Si la réclamation est recevable, le club adverse en reçoit communication par le District, et il peut, s'il le souhaite, formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti.

Si la réclamation est reconnue fondée : - le club fautif a match perdu par pénalité mais le club adverse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre, - les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés,

Ce qui est le cas

Les cas d'évocation selon l'article 30.15

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- D'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- D'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- D'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article 4 du Règlement Disciplinaire, tout assujéti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration

TOURNOIS

ELANCOURT

Date : le 9 mai 2024

Catégorie U9 G Plateau

Catégorie U9 F Plateau

Catégorie U10

Catégorie U11

Homologués

PARIS SAINT GERMAIN

Date : le 21 avril 2024

Catégorie U11 F

Catégorie U11 G

Homologués

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Réunion du 25 mars 2024

Présents : MM. PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, , Mme JONNAIS

Excusés : COLOMBO, HOUANT J, HOUANT P, GABIER, LOUVEL, INACIO, PILLEMONT, VIMONT (Président),

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux est en cours. Il s'agira de la dernière inscription avant la fin de saison.

PLATEAUX U9

Les prochains plateaux U9 sont consultables en [cliquant ici](#).

Les inscriptions pour la prochaine phase des plateaux est en cours. Il s'agira de la dernière inscription avant la fin de saison.

92433013 du 30/03/24 : CLAYES S/BOIS USM

Le club reçoit 2 plateaux à cette date. ELANCOURT OSC ne peut recevoir également.

La Commission demande à MAISONS LAFFITTE si il peut recevoir ce plateau.

92433018 du 30/03/24 : GARGENVILLE STADE

Le club vient de s'apercevoir qu'il organise un plateau à cette date et qu'il ne peut ni l'organiser ni participer en raison du weekend de Pâques.

La Commission vous rappelle que toutes les dates des plateaux sont facultatives. Vous aviez donc loisir d'anticiper votre non participation en ne vous inscrivant pas sur la date.

Par conséquent, la Commission décide de vous infliger une amende de 80€ pour absence non excusée à plateau. (20€ * 4 équipes - Annexe 2 RS DYF)

Le plateau est annulé, merci de prévenir les clubs visiteurs.

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

ECQUEVILLY EFC du 30/03/24

Le club de MAURECOURT FC nous informe ne pas participer à ce plateau.

En l'absence de raison et sur une date prévue au calendrier général de la saison, la Commission décide, absence non excusée à plateau : 80€ (20€ x 4 - Annexe 2 RS DYF)

PLAISIROIS FO du 16/03/24

Echanges de mails entre les responsables de PLAISIROIS FO & FONTENAY LE FLEURY FC.

La Commission nous rappelle que la fiche récapitulative du plateau est à remplir en présence de tous les clubs présents au plateau et doit être signée par tous les représentants.

La Commission décide d'infliger aux 2 clubs une amende de 14€ pour non respect des procédures administratives de plateau (feuille de plateau irrégulière - Annexe 2 RS DYF)

CATEGORIE U10-U11 U10/U11 DPTAL

Par année poules E du 27/04/24

27979665 / 27979970 : MONTIGNY LE BX AS 2 22 / VOISINS FC 2 22

Demande du club de MONTIGNY pour inverser ces rencontres en raison d'un programme trop chargé sur la matinée.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VOISINS FC qui accueille déjà 2 séries de U10-U11 (demande renouvelée)

U10-U11 ESPOIRS

U11 Espoirs Poule Promotion du 30/03/24

28054230 : CROISSY US 1 / NEAUPHLE PONT. RC 78

Demande de CROISSY pour reporter ce match à une date ultérieure en raison d'une participation à un tournoi. Refus de NEAUPHLE PONT. RC 78.

La date étant prévue au calendrier générale de la saison, la Commission maintient le match au samedi 30 mars.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS U12-U13

U12-U13 Espoirs du 30/03/24

28053782 / 28054052 : PARIS SG FC 1 21 / CONFLANS FC 1 22

Le club du PARIS SAINT GERMAIN FC nous informe de la fermeture de ses installations le 30 mars prochain.

La Commission prend note, rencontre à jouer le 20/04/24.

U13 Espoirs Poule Elite du 23/03/24

28053889 : POISSY FC 1 / RAMBOUILLET FC 1

Le club de POISSY FC nous informe que la rencontre n'a pu se terminer en raison des conditions climatiques (grêle).

La Commission dit match à rejouer le 20/04/24.

REPORT FINALE U13

En raison de la participation des équipes à la Finale Départementale du Festival Foot U13, la Commission reporte les rencontres suivantes au samedi 20 avril :

VILLENNES ORGEVAL FC 1 / MESNIL ST DENIS AS 1

PLAISIROIS FO 1 / MONTESSON US 1

RAMBOUILLET FC 1 / ST GERMAIN FC 1

POISSY FC 1 / MUREAUX OFC 1

MONTIGNY LE BX AS 1 / VERNEUIL ENT. 1

SARTROUVILLE ES 1 / TRAPPES ES 1

BREVAL LONGNES FC 1 / ELANCOURT OSC 1

GUYANCOURT ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U7

2ème rappel avant amende
Plateaux du 09/03/24

72430907 : RACING CLUB CONFLANS 1
72430928 : BOUGIVAL FOOTBALL 1

U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels : 20€
Plateaux du 02/03/24

CONFLANS RC (HOUILLES AC/ CROISSY)
LES MUREAUX (TRIEL / VERNEUIL)
ABLIS (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)
TRAPPES (VERSAILLES / JOUY EN JOSAS)
HOUILLES SO (ACHERES/ CHATOU)
ST CYR (ST ARNOULT / BAILLY NOISY)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€
Plateaux du 02/03/24

Fiche récapitulative
VILLENES ORGEVAL FC

Fiches équipes manquantes:

ESP SARTROUVILLE
LIMAY AML
GUYANCOURT ES
TRAPPES ES
CARRIÈRES GRESILLONS AS
CARRIÈRES SUR SEINE US
VILLENES ORGEVAL FC

1er rappel
Plateaux du 16/03/24

Fiche récapitulative

GUYANCOURT ES
MAURECOURT FC
TRAPPES ES

Fiches équipes manquantes:

GUYANCOURT ES
CONFLANS FC
FONTENAY LE FLEURY FC
LIMAY AML
MAURECOURT FC
CARRIÈRES GRÉSILLONS AS
VILLENES ORGEVAL FC
TRAPPES ES
MESNIL ST DENIS ASL

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

2ème rappel avant amende
Plateaux du 09/03/24

U10

404 CARRIERES GRESILLONS AS 11/VOISINS FC 11/MUREAUX OFC 11/CONFLANS FC 11

U11

405 SARTROUVILLE ES 1/HOUDANAISE REGION FC 1/
CARRIERES GRESILLONS AS 1/ROSNY CSM 1

Challenge DYF

5 : CARRIERES S/S US
14 : MAGNANVILLE LIONS
15 : MARLY LE ROI US
17 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS
18 : CARRIERES GRE AS
20 : BOUGIVAL FOOT
34 : VOISINS FC
43 : ANDRESY FC
52 : CONFLANS RC

FORFAIT GENERAL

U13

Amende : 34€
(Annexe 2 RS FYF)

U13 Par année
CROISSY US 1

FORFAIT AVISE

U10-U11

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 02/03/24

27980631 : FEUCHEROLLES USA 3

U12-U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS FYF)
Rencontres du 02/03/24

27985891 : BUCHELOIS AS 1
27985889 : ANDRESY FC 3
27981338 : HOUDANAISE REGION FC 2
27981368 : MONTFORT USY 2
27985938 : GUYANCOURT ES 2

FEUILLES MATCHES MANQUANTES

U9

1er rappel
Plateaux du 16/03/24

92431607 ANDRESY (PSG/ TESSANCOURT/ MESNIL LE ROI)
92431609 BOUGIVAL (ANDRESY / ETANG ST NOM / VILLEPREUX)
92431616 RAMBOUILLET (ESSART LE ROI/ ABLIS)
92431617 COIGNIERES (RAMBOUILLET / ST ARNOULT)
92431623 LES MUREAUX (VERNEUIL / LIMAY)
92431627 VILLENES ORGEVAL (VERSAILLES/ VILLEPREUX)

U10-U11

Amende après 2 rappels : 50€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 02/03/24

27980201 LFCM 2 - ST PERE AS 1
27980256 LFCM 3—ST PERE AS 2
27980080 ELANCOURT O.S.C. 24 - HOUILLES A.C. 23

1er rappel
Plateaux du 16/03/24

27980349 COIGNIERES F.C. 1 - VILLEPREUX F.C. 1
27980583 VALLEE 78 F.C. 2 - ST ARNOULT U.S. 2
27979900 HOUILLES S.O. 21 - RCC 21
27980018 SARTROUVILLE ES 22 - AUBERGENVILLE F.C 22
27980044 HOUILLES A.C. 22 - VIROFLAY U.S.M. 22
27980073 FCFF 22 - HOUILLES A.C. 23

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel
Plateaux du 16/03/24

28066151 EPONE U.S.B.S. 21 - CROISSY U.S. 21

U12-U13 DTPAL

Amende après 2 rappels : 50€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 02/03/24

27981152 FOURQUEUX A.S. 22 - VERNEUIL S/SEINE US 22
27985880 CARRIERES S/SEINE US 3 - ANDRESY F.C. 3
27980741 ST CYR AFC 1 - LIMAY ALJ 2
27980743 AUBERGENVILLE F.C 1 - ISSOU AS 1

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

1er rappel
Rencontres du 16/03/24

U10

EPONE USBS 21/ CROISSY US 21

U11

FOURQUEUX/VILLENES ORGEVAL

U12-U13 ESPOIRS

1er rappel

Rencontres du 16/03/24

U12

VILLENES ORGEVAL-MONTIGNY LE BX AS
VOISINS-FOURQUEUX
CARRIÈRES GRÉSILLONS-ACHÈRES
PLAISIROIS FO-MESNIL SAINT DENIS AS
ES GUYANCOURT-CHANTELOUP LES V. US

U13

PLAISIROIS FO / BAILLY NOISY TC
CARRIÈRES SUR SEINE US CHANTELOUP US

ANOMALIES EPREUVES MANQUANTES

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 16/03/24

Les épreuves techniques des rencontres ne sont pas celles prévues, la Commission décide d'infliger une pénalité de -1 point aux 2 équipes des rencontres suivantes, selon le règlement de la compétition :

U10

MONTESSEON US 21 / LIMAY ALJ 21

U11

VERSAILLES 78 FC 21 / PLAISIROIS FO 21

INFRACTION ENCADREMENT

U10-U11 ESPOIRS

Rencontres du 16/03/24

U11

MESNIL ST DENIS AS 1 : 1ère infraction

Rencontres du 23/03/24

U10

CROISSY US : 1ère infraction

U11

EPONE USBS 1 : 1ère infraction

U12-U13 ESPOIRS

Rencontres du 16/03/24

U12

POISSY FC : 2ème infraction

U13

TRAPPES ES 1 : 1ère infraction

Rencontres du 23/03/24

U13

ST GERMAIN FC 1 : 1ère infraction

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 25 mars 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOUTES FOOT

Le district organise l'évènement TOUTES FOOT le 27 avril 2024 à Verneuil S/Seine de 8h30 à 12h.

Vous y retrouverez :

- Un plateau fillofoot (U6F à U9F)
- Des activités pour toutes les femmes qui souhaitent s'investir davantage dans le football
- Des stands arbitrage et P.E.F
- La découverte de nouvelles pratiques
- Des explications sur le rôle de dirigeante et d'éducatrice

Si vous souhaitez inscrire une ou plusieurs équipes ainsi que des femmes actives dans votre club (dirigeante, arbitre, éducatrice, jeune joueuse qui souhaite s'investir ou découvrir un nouveau rôle, maman de joueur ou de joueuse qui pourrait prendre une fonction dans votre club) cliquez sur l'un de ces liens :

Pour inscrire des joueuses U6F à U9F, [cliquez ici](#)

Pour inscrire une ou plusieurs femmes de votre club, [cliquez ici](#)

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux sont en ligne via le module Foot Animation et Loisir.

FORAITS NON AVISÉS 1ER FORAITS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15F

POULE C DU 16/03//2024

27994976 Chanteloup les Vignes US

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 16/03/2024

1er rappel

U15 F A 8

POULE A

27994973

Fontenay le Fleury FC 2 - Epône USBS

Rencontres de 02/03/2024

Après deux rappels, match perdu par pénalité et amende aux deux clubs

U15 F A 8

POULE B

27994934

Elancourt OSC - Limay ALJ 1

Après deux rappels, match perdu par pénalité et amende au club recevant

U15 F A 8

POULE B

27994936

Marly le Roi US 2 - Verneuil s/Seine US

FORAITS AVISÉS 1ER FORAITS

U18F

POULE A DU 20/03//2024

27994784

Breval Longnes F.C

U13F

POULE A DU 20/03//2024

27995168

Portes IDF FCF

U11F

POULE A DU 20/03//2024

27995274

Portes IDF FCF

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 25/03/2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Seuls les ballons Futsal sont autorisés à l'intérieur des gymnases

Les clubs ayant 2 équipes :

1) prévoir des maillots de couleurs différentes.

2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU 1/2 FINALE

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U14

Dimanche 7 Avril 2024

PLATEAU DES CLAYES SOUS BOIS

Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
ELANCOURT OSC 2
GUYANCOURT ES 1
FONTENAY FC

POULE B

LIMAY ALJ 2
ELANCOURT OSC 1
GUYANCOURT ES 2
MONTIGNY Le Bx

U13

Dimanche 14 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

MANTOIS 78 FC
PLAISIROIS FO
VELIZY ASC
BAILLY NOISY

POULE B

LIMAY ALJ
BOUAFLE FLINS
ELANCOURT OSC
LES MUREAUX OFC

U12

Dimanche 21 Avril 2024

Gymnase Colette Besson
7 Rue Etienne Jules Marais
78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00
Pas de buvette et pas de restauration sur place

POULE A

BOUAFLE FLINS 1
MONTIGNY Le Bx
ELANCOURT OSC
GUYANCOURT ES

POULE B

BOUAFLE FLINS 2
FONTENAY LE FLEURY
PLAISIROIS FO
MANTOIS 78 FC

FINALES

Toutes catégories

Dimanche 19 Mai 2024

CRITERIUM U12 U13

1ER FORFAIT NON AVISÉ

CRITERIUM U12 U13

17/03/2024
564043 ATFC

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

CRITERIUM À 8

ERRATUM
MATCH REPROGRAMMÉ CAR TERRAIN IMPRATICABLE

U14

02/03/2024
27994415 BREVAL LONGNES FC 22 / MONTFORT USY 22

FORFAIT GENERAL

U16

510192 CROISSY US 22

FORFAIT AVISÉ 1ER FORFAIT

U16

24/03/2024
27994455 CLAIRFONTAINE FC 22

FORFAIT NON AVISÉ 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

U16

24/03/2024
27994456 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 22

3ÈME FORFAIT

U16

24/03/2024
27994457 CROISSY US 22

MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/04/2024

U14

27994415 BREVAL LONGNES FC 22 / MONTFORT USY 22

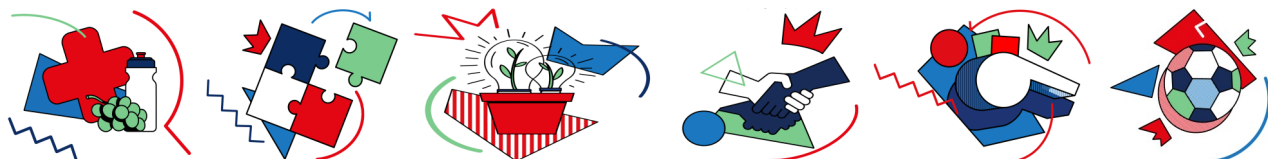
FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : ROSNY SUR SEINE



THEMATIQUE(S)



SANTÉ	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
				X	

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
			X			

NOM DE L'ACTION : Connaître et appliquer les règles

PHOTO DE L'ACTION



RESUME DE L'ACTION

Les objectifs de cette action sont d'appréhender et de sensibiliser les joueurs aux lois du jeu et à l'arbitrage. Cette action s'est déroulée en 2 phases : - Une présentation par notre arbitre officiel des lois du jeu et des postures que doit adopter un arbitre pour diriger une rencontre. Ensuite, il y a eu un échange avec notre arbitre qui a répondu, sans tabou, à toutes les interrogations des joueurs U12 et U13 présents. L'arbitre a insisté sur les difficultés rencontrées et surtout sur les satisfactions et l'importance du rôle de l'arbitre. Il a mis l'accent sur le fait que son rôle est de faire en sorte que le match se déroule dans les meilleures conditions possibles en faisant respecter les règles. - Une mise en pratique sur le terrain avec l'organisation de mini rencontres arbitrées par les joueurs volontaires aidés par des assistants désignés. Il s'agissait de voir si les joueurs avaient assimilé les différentes signalisations utilisées de l'arbitre pour diriger une rencontre et faire comprendre la décision prise. Pendant cette mise en pratique, notre arbitre officiel intervenait sur le terrain auprès nos « apprentis arbitres » et « apprentis assistants » pour les corriger et leur indiquer la bonne posture, la bonne signalisation et le bon déplacement. Cette action a été très intéressante car elle a permis non seulement de présenter les règles du jeu que tous les joueurs doivent connaître mais aussi de susciter de l'intérêt pour l'arbitrage pour certains.

Un joueur devrait prochainement s'inscrire à une formation d'arbitre et 2 autres hésitent à franchir le pas. Compétences mobilisées : Pédagogie, animation, communication, accompagnement de la personne, tolérance.

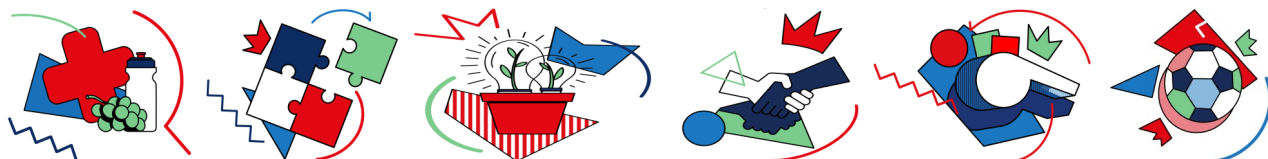
FLASH ACTU P.E.F.

Actions du mois

CLUB : LE CHESNAY 78 F.C.



THEMATIQUE(S)



SANTÉ	ENGAGEMENT CITOYEN	ENVIRONNEMENT	FAIR-PLAY	REGLES DU JEU ET ARBITRAGE	CULTURE FOOT
				X	

CATEGORIE(S) CONCERNEE(S) MASCULIN & FEMININ

U6-U7	U8-U9	U10-U11	U12-13	U14-15	U16-U17	U18-U19
					X	

NOM DE L'ACTION : Biathlon arbitrage U16

PHOTO DE L'ACTION



RESUME DE L'ACTION

2 équipes en duel qui doivent effectuer un circuit training (motricité). L'équipe qui termine son circuit en premier marque 2 points, 1 joueur de chaque équipe doit répondre à une question. S'il répond correctement, son équipe doit faire 2 tours de circuit. S'il ne répond pas correctement, son équipe doit faire 2 tours de pénalités en plus. Avant de passer à une nouvelle question, on revient sur la question précédente avec l'ensemble du groupe. A la fin des 18 questions, l'équipe qui a marqué le plus de points gagne le biathlon.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 26/03/24

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	38	24	34,8	3	ANDRESY F.C. 1	27	22	27,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	13	22	13,0	6	ANDRESY F.C. 2	15	15	22,0	6
CHATOU AS 2	42	24	38,5	3	CARRIERES S/SEINE US 1	26	22	26,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	39	22	39,0	3	CONFLANS PORTUGAIS 1		16	fft	fft
CHESNAY 78 F.C. LE 1	33	24	30,3	3	CHANTELOUP LES V. US 2	20	21	21,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	36	22	36,0	3	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	16	16	22,0	6
CONFLANS F.C. 2	27	24	24,8	6	EPONE USBS 2	22	21	23,0	6	CHATOU AS 3	27	22	27,0	6	GARGENVILLE STADE 2	22	16	30,3	3
HARDRICOURT US 2	35	24	32,1	3	HOUILLES A.C. 3	20	21	21,0	6	CONFLANS F.C. 3	32	21	33,5	3	JUZIERS F.C. 1	8	16	11,0	6
HOUILLES S.O. 1	41	24	37,6	3	MAURECOURT F.C. 1	23	22	23,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	15	22	15,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	9	16	12,4	6
MANTOIS 78 FC 3	29	24	26,6	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	11	22	11,0	6	HOUILLES S.O. 2	15	22	15,0	6	MAURECOURT F.C. 2	10	16	13,8	6
MARLY LE ROI U.S. 1	37	24	33,9	3	SARTROUVILLE E.S. 2	30	22	30,0	3	MESNIL LE ROI A.S. 1	20	22	20,0	6	TRIEL AC 2	8	16	11,0	6
MAUREPAS AS 1	22	24	20,2	6	VAUXOISE ES 1	15	22	15,0	6	MONTESSON U.S. 2	32	22	32,0	3	VAUXOISE ES 2	5	15	7,3	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	24	24	22,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	18	22	18,0	6	PECQ US LE 2	17	21	17,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 2		16	fft	fft
POISSY FC 1	38	24	34,8	3	VILLENES ORGEVAL 1	14	21	14,7	6	TRIEL AC 1	28	22	28,0	6	VERNOUILLET FC 1	2	16	2,8	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	37	24	33,9	3	VINSKY FC 1	15	22	15,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	34	22	34,0	3					
VOISINS FC 1	32	24	29,3	6															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	37	22	37,0	3	CELLOIS CS 1	12	23	11,5	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	21	20	23,1	6	BAILLY NOISY SFC 3	28	20	30,8	3
BUCHELOISE A.S. 1	34	22	34,0	3	CHESNAY 78 F.C. LE 2	32	24	29,3	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	21	20	23,1	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	19	25,5	6
CARRIERES GRESILLONS 1	33	22	33,0	3	COIGNIERES F.C. 1	21	24	19,3	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	17	20	18,7	6	CELLOIS CS 2	12	19	13,9	6
ELANCOURT O.S.C. 1	31	22	31,0	3	ELANCOURT O.S.C. 2	35	24	32,1	3	CROISSY U.S 1	17	20	18,7	6	CHAMBOURCY ASM 2	20	20	22,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	24	22	24,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	27	24	24,8	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	fft	fft	ETANG ST NOM ES 1	26	20	28,6	6
MAULOISE U.S. 1	30	22	30,0	3	JOUY EN JOSAS U.S. 1	7	24	6,4	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	23	20	25,3	6	FONTENAY LE FLEURY 2	17	20	18,7	6
MONTESSON U.S. 1	30	22	30,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	28	24	25,7	6	HOUDANAISE REGION FC 2	18	20	19,8	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	11	20	12,1	6
MONTIGNY LE BX AS 1	29	22	29,0	6	MAUREPAS AS 2	23	24	21,1	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	14	20	15,4	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	9	20	9,9	6
PLAISIROIS F.O. 1	29	22	29,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	20	24	18,3	6	MONTIGNY LE BX AS 2	12	20	13,2	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	20	20	22,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	25	22	25,0	6	POISSY FC 2	18	23	17,2	6	ST ARNOULT FC 78 1	21	20	23,1	6	PORT MARLY C.S. 1	37	20	40,7	1
VALLEE 78 F.C. 1	32	22	32,0	3	RAMBOUILLET YVELINES 2	17	24	15,6	6	VALLEE 78 F.C. 2	20	20	22,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	16	20	17,6	6
VERSAILLES 78 FC 3	14	22	14,0	6	VELIZY ASC 1	22	24	20,2	6	VELIZY ASC 2	5	20	5,5	6	VIROFLAY U.S.M. 1	18	20	19,8	6
					VOISINS F.C. 2	11	24	10,1	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	22	22	22,0	6	ACHERES C.S. 1	22	22	22,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	21	16	28,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	4	14	6,3	6
CHAMBOURCY ASM 1	23	22	23,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	23	21	24,1	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	16	fft	fft	COIGNIERES F.C. 2	1	13	1,7	6
CHANTELOUP LES V. US 1	31	22	31,0	3	BREVAL LONGNES F.C. 1	23	22	23,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	8	16	11,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	3	16	fft	fft
EPONE USBS 1	34	22	34,0	3	BUCHELOISE A.S. 2	21	22	21,0	6	INTERFOOT 78 1	18	16	24,8	6	GUYANCOURT ES 2	5	16	6,9	6
GARGENVILLE STADE 1	28	22	28,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	25	21	26,2	6	LIMAY ALJ 2	17	16	23,4	6	HOUDANAISE REGION FC 3	11	14	17,3	6
GUYANCOURT ES 1	21	22	21,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	11	22	11,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	7	16	9,6	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	fft	fft
HOUDANAISE REGION FC 1	26	22	26,0	6	INTERFOOT 78 1	12	22	12,0	6	PORCHEVILLE FC 1	18	16	24,8	6	ST CYR AFC 1	10	16	13,8	6
LIMAY ALJ 1	21	22	21,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	57	22	57,0	0	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	8	16	11,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	9	13	15,2	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	19	22	19,0	6	MANTES U.S.C. 1	30	22	30,0	3	VINSKY FC 2	14	16	19,3	6	VOISINS F.C. 3	7	13	11,8	6
NEAUPHLE-PONT. 2	15	22	15,0	6	MEZIERES/MAULE 2	30	22	30,0	3						YVELINES/MONTFORT 1	0	16	0,0	6
PECQ US LE 1	19	22	19,0	6	POISSY FC 3	29	22	29,0	6										
TRAPPES E.S. 2	30	22	30,0	3	VILLENES ORGEVAL 2	16	22	16,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours